



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Djilali Bounâama Khemis-Miliana



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Le NIF du service contractant : 419020000440085

Vu les articles 46 et 56 de loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et vu les articles 52,65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, l'université Djilali Bounâama de Khemis Miliana informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec l'exigence de capacités minimales N° : 07/DDP/2025 relative à : **Acquisition d'équipements de sécurité pour les laboratoires de l'université de Khemis Miliana**, publié dans les quotidiens: **EL FADJR** et **Le Jeune Indépendant** en date du : **09/10/2025** et BOMOP et dans deux presses électroniques.

Vu les critères de choix de partenaire contractant cités dans le cahier des charges, l'université Djilali Bounâama de Khemis Miliana déclare l'attribution provisoire comme suit :

Entreprise retenue	LE NIF de l'entreprise retenue	Note de Note technique/60	Délai de livraison	Montant en T.T.C (D.A)	Observation
EURL TMLAB QUALITE	000816097904217	55	Vingt (20) jours	22 443 400,00	Offre qualifiée techniquement et l'offre la moins disant

Les entreprises concernées par cette opération peuvent adresser leurs recours devant la commission des marchés dans un délai de **dix (10) jours** à partir de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux ou le BOMOP.

Les entreprises intéressées peuvent aussi voir les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres au niveau du service des marchés à la direction du développement et de la prospective et de l'orientation de l'université Djilali Bounâama Khemis Miliana dans un délai de **(03) jours** à partir de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux ou le BOMOP.

LE RECTEUR